

**« ENJEUX PUBLICS, ESPACES PRIVÉS.  
CLÔTURES SYMBOLIQUES DANS L'ACCÈS À L'ESPACE AGRICOLE PÉRIURBAIN  
ET PROGRAMMATIQUE CIRCULATOIRE »**

Nadine Souchard  
RESO, UMR CNRS 6590

*Résumé*

L'article interroge l'assimilation des campagnes périurbaines à un nouvel espace public de la ville diffuse à partir des transformations de la problématique de l'accès. La texture sociale singulière de ces marges socio-urbaines risque en-effet de se modifier alors même que les usagers ne disposent pas de cadres de mobilisations susceptibles d'intégrer dans leurs revendications d'une meilleure qualité de vie cette campagne de proximité. La prise de conscience par les aménageurs et les édiles urbains, pressés par des enjeux de durabilité, des interconnexions croissantes qui empruntent désormais les chemins ruraux fait courir le risque d'appauvrir la dimension interstitielle de ces espaces ouverts en réduisant la question de l'accès à sa fonctionnalité circulaire.

*Abstract*

The article questions about the assimilation of the peri-urban countryside to a new public space in the sparse city outskirts from the transformations of the issue of access to the town. Actually, there is a chance that the unique social texture of these socio-urban margins might change while at the same time the users do not have the frameworks of mobilization likely to integrate this nearby rural area in their claims of a better quality of life. The awakening of town planners and urban municipal officials, pressed by stakes of durability, increasing interconnexions which take from now on country lanes may weaken the interstitial dimension of these open spaces by reducing the question of the town access to its circulatory function.

Cette communication se propose d'interroger les dynamiques à l'œuvre au sein des agglomérations qui modifient la problématique de l'accessibilité à des fins récréatives de l'espace agricole à l'écart de tout débat public<sup>1</sup>. Il s'agit d'un processus discret, sans mobilisation, mais qui, comme nous nous proposons de le montrer, en participant d'une consolidation symbolique des frontières entre espace public-espace privatif, court le risque d'enfermer les usages déambulatoires dans une logique implicite de prescription. Cette transformation, encore inachevée, est d'autant plus remarquable que l'épaisseur historique de la campagne française a préservé une publicité des espaces agricole et sylvestre (réactualisée et modernisée d'ailleurs dans la référence aux aménités rurales, à la multifonctionnalité...), au-delà donc du strict statut juridique du sol.

La campagne est en effet tout à la fois le support d'une activité productrice, et, à ce titre, fortement inscrite en référence à la sphère privée, mais parallèlement cet espace, au-delà même du statut juridique du sol, a toujours conservé des formes d'accès et d'usages diversifiés, même si dans le temps ces figures ont pu évoluer. De ce point de vue, la référence contemporaine dans la littérature aux « espaces ouverts » s'inscrit dans le rapport historique qu'entretient la société française à la campagne, contrairement à l'expérience anglaise marquée par la période radicale et dramatique des enclosures (Polanyi, 1983). De façon récurrente, des enjeux à caractère public sont donc régulièrement convoqués qui, en modifiant les usages et représentations des espaces agricoles, ou de certains de ses territoires, bousculent la graduation plus que la frontière entre espaces privés et espaces publics, comme l'ont montré les historiens et les anthropologues<sup>2</sup>. Ainsi l'émergence dans les années 1990 de politiques environnementales ciblées sur des « hauts lieux », devenus ensuite symboles de la nature, aurait dans un premier temps contribué à l'émergence d'un tiers espace (Viard, 1990). Du fait d'une demande de nature et d'enjeux de durabilité qui se font plus pressants, M. Vanier développe l'hypothèse d'une extension de ce tiers espace au sein de la ville diffuse : « *Longtemps prise dans les anneaux verts, des couronnes vertes et autres ceintures vertes, bien à leur place dans le système concentrique, c'est à dire en position de contention urbaine, la nature est désormais très clairement invitée à dessiner un réseau, avec ses couloirs et autres corridors écologiques* » (Vanier, 2003). Pouvons-nous pour autant souscrire totalement à la thèse radicale développée dans son article d'une campagne périurbaine en passe de devenir « *nouvel espace public de la ville diffuse* »?

Si nous adhérons à l'idée qu'il faut effectivement sortir d'une culture du sous-produit pour comprendre les enjeux de la périurbanité et donc de la ville diffuse, a contrario la référence à la notion d'espace public nous semble amalgamer un peu rapidement ces espaces à l'ordre urbain au lieu d'essayer d'en penser la spécificité : quelle texture sociale pour ces marges socio-urbaines ?

La question, apparemment anodine, de l'accès aux espaces agricoles périurbains nous fournira la matière à notre argumentation. L'enchevêtrement des problématiques privées et publiques est une caractéristique intrinsèque de notre question comme le rappelle Y. Le Caro : « *Il est plus juste de considérer les chemins comme partie intégrante de l'espace qu'ils desservent (qu'il soit agricole, forestier, résidentiel, fluvial, etc...) et de penser ces espaces comme multifonctionnels. Les chemins sont alors un des premiers moyens de cette multifonctionnalité du fait de leur statut d'espace public* » (Le Caro, 2007, p. 29). Mais, a contrario, et au vu des velléités des collectivités territoriales d'organiser les déambulations pédestres, ce même médium peut aussi devenir l'outil d'une réduction de cette multifonctionnalité. En effet la problématique de l'accès se transforme car des enjeux métropolitains s'imposent par leur référence au développement durable : la préservation d'espaces naturels sensibles, le plan de déplacement urbain, l'offre récréative de proximité .... concourent désormais à l'intégration sélective des chemins communaux, voire de certaines fractions du territoire agricole dans l'action publique urbaine. Ainsi, à l'écart de tout débat public, une nouvelle

---

<sup>1</sup> La matière de cette communication s'appuie principalement sur les débats, échanges et sur des matériaux collectés dans le cadre d'un contrat de recherche Magie (Mobilisation des acteurs et gestion intégrée), PRIR financé par la région Bretagne et coordonné par Y. Bonny et S. Ollitrault. Elle est donc très largement redevable d'une réflexion collective, même si l'auteure conserve la seule responsabilité de l'argumentation développée dans le présent papier.

<sup>2</sup> Lire à ce sujet le numéro des Etudes rurales, janvier-juin 1993, consacré au sauvage et au domestique.

signalétique bouscule les repères topographiques des usagers et risque d'enfermer leurs déambulations dans une programmation circulaire.

Notre réflexion s'appuiera sur une série d'entretiens semi-directifs conduits auprès d'élus en charge des questions agricoles et/ou environnementales dans des communes de l'ouest de Rennes Métropole. Il a été complété par un dispositif d'entretiens collectifs au sein d'un quartier rennais, Villejean, jouxtant une ceinture verte actuellement modifiée par un important projet routier, et d'une commune périurbaine, la Chapelle-des-Fougerêts, jugée souvent exemplaire pour la densité de son réseau de chemins de randonnées. Ce sont donc précisément les significations sociales mais aussi politiques des transformations qui affectent peu ou prou la problématique de l'accès et de l'usage de ces espaces ouverts du périurbain que nous interrogerons en trois temps.

Une des difficultés de l'analyse tient au fait que la nature ordinaire souffre d'une pauvreté des représentations et des mobilisations sociales alors même qu'il existe des usages sociaux de cette nature de proximité (Le Caro, 2007). C'est d'ailleurs probablement une des faiblesses de l'analyse de J. D. Urbain que d'avoir sous-estimé cette dimension (Urbain, 2002). Dans un premier temps, il conviendra donc de bien saisir (articuler) la signification profonde de la problématique de l'accès à des espaces ouverts pour des individus de plus en plus urbains, modernes dans leurs références. L'attachement des individus à des pratiques et des lieux ressort avant tout de grammaires personnelles, ce qui n'obère pas leur légitimité dans le débat public mais leur confère une texture sociale singulière. Nous soulignerons ensuite combien le régime d'engagement développé, la familiarité (Thévenot 2006), contrarie l'émergence de répertoires d'action adaptés alors même que se modifient les conditions de l'accès. C'est, pour l'heure, une interprétation restrictive de la référence à la qualité de vie qui sert d'exutoire à l'expression des plaintes. Pourtant la mise sur agenda des questions de développement durable, en accélérant la prise de conscience par les élus et les aménageurs de l'interconnexion des problématiques, publicise désormais la question de l'accès mais dans une fonctionnalité circulaire parfois expurgée des expériences sensibles des individus ; elle parie ainsi désormais sur une mise en scène sélective de la récréativité des espaces agricoles promouvant implicitement une représentation bipolaire de l'espace agricole. Nous nous proposons donc de montrer que l'intégration des questions agricoles dans la réflexion urbaine, saisie à partir de la problématique singulière de l'accessibilité, fait courir le risque de radicaliser et désubstantialiser le rapport de nos contemporains à la campagne. Il convient pourtant de ne pas oublier que la mixité sociologique qu'autorise la campagne est encore probablement possible parce que précisément il ne s'agit pas du nouvel espace public de la ville diffuse.

## **I. GRAMMAIRE DES DÉAMBULATIONS : UN ENJEU NON CONSTITUÉ POUR LES PERSONNES CONCERNÉES ?**

La ville diffuse contraint à penser la place de la nature dans ses espaces interstitiels. Elus et techniciens des agences d'urbanisme en ont d'une certaine façon pris la mesure qui développent des cartographies et attribuent des fonctionnalités variées aux espaces ouverts (Bertrand et alii, 2006). Aussi l'affichage d'une fonction récréative participe d'un argumentaire désormais rodé mais qui apparaît finalement assez peu relié à une lecture fine des usages et des pratiques des personnes concernées par une proximité d'accès aux espaces agricoles. S'il y a donc bien un enjeu public nommé, en pratique il apparaît finalement assez peu connecté à d'autres enjeux sociaux et politiques qui s'originent pourtant dans la sphère privée. Notre réflexion s'appuie sur des travaux qui, a contrario, rejettent la distinction entre questions privées et enjeux publics, parce qu'elle reste « *une manière classique de discriminer ce qui est susceptible d'apparaître publiquement comme un problème et ce qui est condamné à demeurer enfermé dans la sphère privée, voire confiné dans les limites de l'intimé* » (Breveglieri, Trom, 2003).

Les enseignements essentiels d'un premier traitement de nos matériaux insistent sur une diversité des usages et représentations de la campagne de proximité, qui résiste aux classements sociaux (âge,

genre, milieux sociaux, ...) Nos entretiens sont de toute façon insuffisants pour nous emmener sur ce terrain de l'analyse et, in fine, nous ne sommes pas persuadée que leur principal intérêt réside dans cette recherche du « social » à tout prix (Latour, 2007), ce qui ne veut pas dire, nous y reviendrons, qu'il n'y ait pas, par ailleurs, d'enjeux sociaux. A rebours donc d'analyses sociologisantes, nous constatons combien les individus se sont souvent exprimés à titre personnel déroulant par bribes des univers singuliers qui dévoilent une sensibilité, certes inégale il faut le souligner, à une proximité campagnarde. Il y a donc bien des d'attachements aux lieux qui peuvent se développer mais dont l'expression reste assez banale, presque anodine et sur lesquels les individus s'expriment finalement assez peu. Deux grandes thématiques développées par les résidents permettent cependant de relier l'enjeu public de l'accès à la campagne à l'urbanité des modes de vie : les espaces ouverts restent dotés par nos contemporains de prégnances et autorisent des zones de liberté singulières dans le maillage urbain ; l'hybridation du statut de la campagne est porteuse d'une socialisation des enjeux de l'accès.

### **I.1 Prégnances attractives et répulsives de la campagne dans le maillage métropolitain**

*« Heureusement que tout le monde n'en profite pas des chemins de proximité parce que ce n'est pas fait pour !... parce que sinon ça perdrait tout intérêt ! »* (une habitante du quartier de Villejean)

La campagne, malgré son imbrication dans le maillage urbain, continue à être appréhendée dans les entretiens comme un espace à part, support de pratiques en creux dès lors qu'il ne s'agit pas d'un espace spécialement dédié à des fins récréatives (comme nous le rappelait fort opportunément la résidente de Villejean citée ci-dessus). La campagne reste dans les représentations, à bien des égards, une figure inversée de la ville : la recherche du calme, de la déconnexion d'avec la ville, la soustraction aux interactions urbaines, l'expérimentation d'autres formes de civilités constituent les principales vertus de cet espace à bien des égards donc singulier. Il autorise ainsi des formes d'appropriation spatiales variées et diversement routinisées. Aussi les expériences socio-spatiales des résidents urbains et périurbains donnent à voir dans leurs pratiques des lieux toute une série de prégnances attractives (cueillette, présence animalière, lieux de déambulation, pique-niques...) mais aussi répulsives (contamination urbaine, nuisances agricoles...)³. Il faut y insister : chacun se construit ainsi sa propre représentation de la campagne de proximité par une appropriation variable des lieux. En cela, et dans la poursuite des travaux de M. Parazelli (2002), l'usage de la marge socio-spatiale de la campagne de proximité participe aussi assurément, pour certains individus, de leur puzzle identitaire.

C'est l'entretien collectif conduit auprès des jeunes du quartier qui emblématise la fonction sociale possiblement réparatrice de la campagne. En effet, dans leurs discours, elle relie ceux que par ailleurs tout sépare : le niveau de vie, l'origine étrangère... Mais, dans le même temps elle les renvoie aussi à leur condition sociale : ils n'ont pas les moyens d'habiter cet espace, ce que résume de façon lapidaire cette remarque d'un des jeunes : *« La campagne pour les riches ça va, mais pour les pauvres ! »*. L'écart économique se mesure ainsi à l'aune de la capacité différentielle des populations à se loger. Précisément, pour d'autres, la liberté d'accès à la campagne, en proximité de logements abritant des personnes aux ressources financières limitées, revêt pour le coup un enjeu social particulièrement important dans la mesure où ces dernières peuvent y trouver aussi une forme de ressourcement sans recourir aux subsides sociaux qui, à l'inverse, les visibilisent et les enferment dans une condition. Plus généralement la soustraction au regard d'autrui et à une norme sociale jugée parfois oppressante est

---

<sup>3</sup> M. Parazelli (2002) souligne l'intérêt du concept de prégnance (et de saillance) pour aborder les phénomènes géosociaux et plus particulièrement le mode d'appréhension esthétique de l'espace physique. La prégnance renvoie aux significations symboliques de l'espace (qu'elles soient attractives ou répulsives). Ces affects esthétiques donnent sens à des trajectoires et soulignent le potentiel transitionnel de l'espace.

possible parce que cet espace conserve une dimension interstitielle, ce qu'explicitent ainsi sans détour les jeunes « *on n'est pas dans l'ambiance* » mais « *on se tape pas l'affiche* ».

Le ressort essentiel aux attachements renvoie à une grammaire personnelle et subjective des individus, ce qui n'enlève rien à sa légitimité mais rend moins probable la publicisation<sup>4</sup> de cet espace comme enjeu par les résidents de proximité. Pourtant, en creux se dessine la perception d'un espace singulier à préserver, entre autres pour ses fonctions réparatrices à certains maux de l'urbanité mais aussi parce qu'il incarne paradoxalement un espace hybride et donc de liberté singulier dans nos sociétés modernes.

## **I.2 Hybridation des espaces et régulation sociale**

*« J'aime bien mais je ne sais pas s'il y a le droit, mais il y a des champs et puis nous on va pique-niquer quand il fait beau. Maintenant je ne sais pas s'il y a le droit parce que ça appartient aux gens du coin et que personne ne nous a jamais rien dit »* (habitante du quartier de Villejean).

*« C'est un respect. Un respect par rapport à la commune qui met en place ces chemins là, et puis par rapport à la nature, les chemins sont balisés, on les emprunte, on est sûr que là où on va, on peut marcher. Je préfère plutôt que de me dire, si je fais ça, est-ce que j'ai le droit ou est-ce que je vais abimer quelque chose »* (résidente de la C-D-Fougerets)

Cet attachement à des lieux trouve des modalités d'expression assez différenciées dans les deux communes plus particulièrement investies dans la mesure où la végétalisation travaillée et reliée à un réseau de chemins balisés au sein de la commune périurbaine rompt avec le faible marquage de la campagne jouxtant le quartier de Villejean. Les modalités de circulation et d'accès font l'objet d'une lecture contrastée par les résidents du quartier de Villejean et de la commune périurbaine révélant, a contrario, la richesse de significations sociales dont est porteur ce flottement dans les espaces ouverts entre espace privatif et accès public. L'hybridation des espaces ne radicalise pas l'opposition privée-publique mais au contraire autorise une lecture plus souple, moins enfermante, et donc plus socialisée aussi. Certes il convient cependant d'insister sur les limites contemporaines de cette liberté relative de circulation : elle peut désormais être source d'inquiétude dès lors qu'elle est de moins en moins reliée à une connaissance intégrée des us et coutumes. Il paraît également important d'insister sur la restriction symbolique qu'induisent le marquage et le balisage du territoire : ils tendent à générer des interrogations sur la légitimité des modalités de circulation dans l'espace agricole sans qu'elles soient médiatisées par un quelconque débat public. Ainsi les résidents du périurbain développent dans leurs échanges toute une éthique de leur circulation dans l'espace agricole qui conforte, implicitement, de nouveaux découpages du territoire, limitant leur déambulation aux chemins balisés, en deçà donc de la récréativité étendue à laquelle se réfèrent les documents d'urbanisme. A l'inverse donc de la campagne proche de Villejean, investie plus librement dès lors qu'une interdiction n'est pas dûment mentionnée.

Au gré des conversations, que libère l'entretien collectif, se dégagent in fine des conclusions ambivalentes. Certes, les résidents du périurbain expriment plutôt une forte satisfaction à l'égard effectivement de ce qu'ils perçoivent comme une plus grande fluidité de leur circulation dans l'espace communal (plutôt d'ailleurs qu'agricole, la nuance est d'importance) et, d'une certaine façon, certains résidents de Villejean abonderaient également dans ce sens. Mais la logique de fléchage, le marquage du territoire qui s'en suit, orientent l'interprétation des lieux, de la faune et de la flore présentes. Notons que ce processus est à l'œuvre sur beaucoup de sites patrimoniaux, enfermant la représentation des lieux dans une lecture exclusive à prétention savante. Ces marquages contribuent in fine à restreindre dans les têtes les usages circulatoires envisageables dans l'espace agricole, à l'encontre même des discours médiatiques et scientifiques qui affichent sa multifonctionnalité et encouragent à la

<sup>4</sup> D. Cefaï et D. Pasquier rappellent que « publiciser » est un anglicisme qui vise à « saisir la dimension dynamique d'un devenir public ou rendre public » (2003).

prise en compte de ses aménités particulières. De façon donc relativement insidieuse et non intentionnelle se développe une forme de gouvernement des conduites dans l'espace agricole de proximité, en rupture avec une histoire qui, précisément, avait réussi à en pérenniser une conception relativement ouverte. L'attention à la nature et sa préservation, par ailleurs légitime, ne doit pas détourner les aménageurs des enjeux sociaux et éthiques d'un accès à la nature non enfermée donc dans une prédéfinition normative de ses usages. Il convient pour cela que s'opère un affranchissement de cette vision éco-sanitaire dénoncée par M. Parrazeli relativement aux jeunes de la rue (2002) : elle minimiserait les enjeux sociaux de l'usage de la marge socio-spatiale et nierait ainsi les modalités d'appropriation pourtant riches d'enjeux identitaires pour ceux qui investissent les espaces urbains délaissés. La non-saturation de l'espace public dans les opérations de rénovation urbaine ressort en effet comme un enjeu essentiel, comme l'exprime le développement de plaintes qui se focalisent précisément, on va le voir, sur le mobilier urbain.

## **II PLAINTES ET CADRES DE VIE : LES ENJEUX PUBLICS D'UNE RESTRICTION PRIVÉE**

La question de la circulation dans les espaces ouverts n'est pas en soi une question sociale ce qui ne veut pas dire, on l'a vu, qu'elle n'est pas porteuse d'enjeux sociaux. L'intégration encore en cours, de la problématique de l'accès des espaces ouverts dans la sphère de l'action publique, symbolisée par le développement d'un marquage (voire d'un marketing) territorial, travaille effectivement à l'identification par les usagers d'une segmentation entre espace public et espace privé. Cette transformation se réalise sans mobilisation sociale repérée. L'absence de problèmes publics au sens de Trom et Zimmermann, c'est à dire « *une manière partagée ou stabilisée de thématiser une situation perçue comme problématique* » (2001), ne doit cependant pas minimiser l'importance des enjeux publics de l'occultation des fonctions récréatives (la campagne en proximité de Villejean, la ceinture verte, n'est absolument pas perçue comme un enjeu social par les aménageurs) ou à l'inverse de la patrimonialisation des chemins communaux (devenus de chemins « randonnée » par le marquage dans le périurbain rennais)

Les deux contextes plus particulièrement étudiés (un quartier urbain jouxtant la ceinture verte et une commune périurbaine) radicalisent en effet le débat sur les enjeux de la publicisation sélective de l'accès à la campagne : sur Villejean, l'accès à la campagne de proximité suppose un volontarisme évident pour les usagers ; sur la Chapelle-des-Fougerêts, l'accès est intégré aux conditions plus larges d'une circulation pédestre dans un maillage végétal très travaillé. La prise en compte de troubles ou de plaintes émergentes dans le décryptage des questions publiques, à la suite des travaux de Breviglieri et de Trom (2003) permet utilement d'étendre l'analyse pour comprendre comment s'origine aussi dans la sphère privée, voire dans l'intimité des questions publiques. En l'occurrence l'absence de mobilisation évidente sur ces espaces à enjeu a déplacé l'analyse des entretiens collectifs vers les répertoires d'actions mobilisés sur des objets apparemment décalés. L'hypothèse de plaintes transposées donne à voir, a contrario, certains enjeux publics des orientations d'aménagement<sup>5</sup>.

Ainsi, dans le quartier de Villejean, le rattachement des problématiques urbaines aux espaces agricoles de proximité est saillant dans les propos des résidents : l'insécurité, l'entretien délaissé des espaces verts, les nuisances provoquées par l'usine d'incinération ...cristallisent l'essentiel des plaintes exprimées. Elles s'inscrivent manifestent dans une filiation de luttes avec le pouvoir municipal suspecté régulièrement d'abandonner ce quartier et de favoriser ainsi son amalgame avec l'image repoussoir d'une banlieue. L'absence de mobilisations sociales relatives à la campagne de proximité, alors même qu'elle était en partie menacée par des travaux routiers au moment de nos entretiens, s'expliquerait donc ici par la difficulté de son inscription dans les répertoires d'action des habitants de Villejean davantage coutumiers de revendications sur le mobilier urbain de la ville de Rennes.

---

<sup>5</sup> Le rapport de synthèse de Grégory Arnaud (2007), suite à la conduite d'entretiens collectifs qu'il a co-animé, a été particulièrement éclairant sur ce point qui lui est donc largement redevable.

A la Chapelle-des-Fougerêts, la construction politique d'une « commune nature » rejaillit sur l'ensemble de la ville communale et constitue le prisme particulier à travers lequel les actions communales paraissent évaluées par les habitants. Les répertoires d'action identifiés dans le cours de l'entretien collectif se focalisent sur la « naturalité » des lieux, d'où d'ailleurs des remarques sur l'orientation productiviste des exploitations agricoles, sur la poursuite de projets immobiliers et la destruction d'anciennes habitations. Les remarques formulées donnent ici à voir la possible extension d'enjeux construits d'abord autour d'une patrimonialisation sélective des espaces ruraux.

A défaut de mobilisations, les socles à partir desquels se développent des plaintes et des inquiétudes attestent plus largement d'un déplacement symptomatique qui prend désormais référence sur la qualité de vie mais paradoxalement redéfinie de façon restrictive car associée exclusivement à l'action publique qui s'exprime dans le mobilier urbain, dans les balisages, le marquage... La perception, toujours subjective, de l'espace-enjeu du cadre de vie ne mobilise pas les mêmes références territoriales. Sur Villejean, la référence au cadre de vie tend à exclure la campagne de proximité quelque soit, par ailleurs, les usages effectifs de certains résidents. Ils ne se perçoivent pas légitimes à se mobiliser sur les enjeux de la préservation, voire de l'amélioration de l'accès à un espace pourtant préservé dans les schémas directeurs au nom de ses vertus récréatives. A la Chapelle-des-Fougerêts, du fait d'une politique communale active qui patrimonialise les sentiers pédestres, la notion de cadre de vie s'étend aux ramifications symbolisées par le balisage. D'une certaine façon, cette politique a en quelque sorte désamorcé de possibles mobilisations au nom de l'environnement en comblant des attentes en matière de nature de proximité. Mais elle organise, bien involontairement, une frontière symbolique entre sentiers pédestres communaux à vocation environnementale et récréative et espaces agricoles productifs. De fait les résidents ne se sentent plus forcément autorisés à déambuler en dehors des circuits prescrits.

Dans les deux cas de figure étudiés, il convient d'insister l'interprétation restrictive de la notion de cadre de vie qui s'opère insidieusement chez les usagers. Pour les personnes interrogées, elle a de moins en moins trait à la qualité intrinsèque du paysage et/ou des activités de proximité mais elle apparaît de plus en plus explicitement associée aux conséquences d'une action publique qui s'exprime dans le mobilier urbain, dans les espaces verts, dans les balisages, le marquage... De ce fait, il risque de s'opérer une délégitimation de la libre circulation des résidents dans certains espaces agricoles, qualifiés dans la littérature « d'espaces ouverts », jusqu'à quand ? Le cadre de vie et son amélioration ne sont-ils pas devenus aussi des indicateurs de satisfaction pour les électeurs ?

L'interprétation variable de la notion de qualité de vie à Villejean et à Chapelle des Fougerêts est d'ailleurs remarquable en ce sens qu'elle signale les enjeux de la préservation d'une distinction entre question publique et action publique : plus la gestion sera « intégrée » plus la conception de l'espace ouvert se confondra avec l'action publique, risquant ainsi de faire perdre précisément l'une des spécificités héritées, à savoir un espace privatif où les conditions d'accès ne sont pas réglementées par une opposition binaire espace privé-espace public mais ouvertes sur des diversité de significations sociales et des régulations interpersonnelles. Précisément, la prise de conscience croissante par des élus et techniciens, pressés par les enjeux de durabilité, des interconnexions de la ville diffuse, travaille désormais dans le sens d'une réduction fonctionnelle des chemins, limitant « les sens du public » (Cefaï, Pasquier, 2003).

### **III NOUVEAUX ENJEUX CROISÉS ET DÉAMBULATION PROGRAMMATIQUE**

La préservation des espaces agricoles ouverts en proximité urbaine relève, dans le cas rennais, avant tout de compromis et d'une culture politique et technique locale qui vante volontiers les configurations spatio-urbaines originales (la ville archipel) qu'elle a générées. Pour autant, jusqu'à présent, les politiques agricoles périurbaines ont été largement emblématiques (Soucard, 2008). Manifestement une page est en passe d'être tournée et l'hypothèse d'une imbrication et d'une

intégration plus importante des espaces agricoles dans l'action publique territoriale, aiguïée par la référence au développement durable, s'installe progressivement empruntant pour cela ...les chemins ruraux (devenus chemins de randonnées, chemins à vocation patrimoniale et environnementale...)

Ainsi les aménageurs, pressés par la mise sur agenda des questions environnementales, développent une lecture de la ville diffuse qui témoigne d'une prise de conscience de plus en plus aigüe de l'interpénétration et de l'interconnexion des questions qu'ils ont à traiter. Les communes ne sont pas en reste qui, travaillées par des questions identitaires et soucieuses d'une offre récréative repoussant le spectre de la cité dortoir, réinterprètent la ruralité de leurs chemins. L'exemple rennais donne à voir plus particulièrement ici comment ces différentes réflexions s'enchevêtrent progressivement et conduisent élus et techniciens à proposer une lecture sélective du caractère « public » des espaces ouverts. Peu ou prou elle s'intègre en effet progressivement dans un nouvel ordre environnemental et, on le pressant, de plus en plus, circulatoire. Ce processus est perceptible à différentes échelles : différents documents de cadrage annoncent à ce stade, plutôt qu'ils ne traduisent, une profonde mutation de la perception récréative des espaces agricoles de proximité ; une série d'entretiens conduits auprès d'élus en charge des questions agricoles (et souvent environnementales) dans des communes périurbaines situées au nord-ouest de Rennes permet de mesurer que la récréativité sélective des espaces agricoles est déjà à l'œuvre sur les communes, même si, en fonction des acteurs en présence, elle a des traductions locales variées. L'intégration des questions agricoles dans la réflexion urbaine, saisie à partir de la problématique singulière de l'accessibilité, fait ainsi courir le risque de radicaliser et désubstantialiser le rapport de nos contemporains à la campagne.

### **III.1 « Champs urbains », « continuités douces » ... de nouvelles terminologies pour une gestion davantage intégrée des espaces agricoles?**

*« L'alternance ville/campagne crée une proximité entre l'homme et la nature, entre urbains et ruraux. Cette proximité a généré des pratiques de loisirs renforcées par la libération des temps. Quand on dispose d'un environnement de qualité à sa porte, il est aisé d'en profiter. Se promener, courir dans les espaces naturels et agricoles, implanter des équipements sportifs, culturels à proximité, sont autant de pratiques locales courantes » (Audiar, 2006).*

L'hypothèse d'une imbrication et d'une intégration plus importante des espaces agricoles dans l'action publique territoriale, aiguïée par la référence au développement durable, s'installe progressivement, médiatisée par des enjeux phares du nouveau SCOT du pays de Rennes : la préservation étendue des ressources agro-naturelles du pays de Rennes et l'affirmation de la vocation récréative des espaces agricoles désormais promus, loisirs de proximité alternatifs. Le croisement de ces problématiques (protection d'espaces sensibles et loisirs de proximité) contribue désormais activement à une intégration davantage hiérarchisée des espaces agricoles et naturels.

Deux mesures adoptées ont retenu ici plus particulièrement notre attention dans la mesure où elles modifient la perception de l'accès récréatif aux campagnes de proximité. Ainsi en va-t-il de la délimitation d'une quinzaine de « Champs urbains » sur le pays de Rennes. Cette dénomination est le produit du travail de concertation initié par le Codespar sur l'avenir de l'agriculture périurbaine. Elle est la traduction hautement symbolique d'un nouveau classement des espaces agricoles alors que les traditionnels zonages, issus du code de l'urbanisme, ne sont pas reconnus à cette échelle territoriale. Dans le cas du pays de Rennes, il s'agit avant tout d'une mesure de protection d'espaces agricoles ou naturels intercommunaux, repérés pour la qualité de leur paysage et de leur environnement naturel : « protéger l'agriculture à long terme en la soustrayant à des menaces repérées et ouvrir ces espaces au public (avec respect des espaces naturels et de l'activité agricole). Ils sont ou peuvent également être le support d'une fréquentation de loisirs compatibles avec l'activité agricole (cheminements, activités équestres...) » (Audiar, 2006). L'idée « d'ouvrir » ces espaces au public est en soi lourde de signification. De fait il s'agit déjà d'espaces agricoles et naturels réputés ouverts (comme la majorité



des espaces de ce type en France) mais pour lesquels, du fait de leur classement en « Champs urbains », un accès et une circulation vont être spécifiquement aménagés, comme contrepartie en quelque sorte de l'engagement public à la protection. De ce point de vue, cette politique d'« ouverture » au public doit être interprétée comme une contrepartie médiatique à l'investissement public dans le classement davantage qu'une procédure libératoire. Si le statut des terres agricoles concernés n'est pas affecté par ce classement, il s'agit cependant pour les exploitants agricoles concernés d'intégrer un cahier des charges préservant l'environnement. Là encore se hiérarchisent différents niveaux d'accès à la campagne avec, a contrario, une coloration privative pour une partie de la campagne banalisée par le non-classement. Au nom de la protection de l'environnement, la frontière entre espace public et espace privé se déplace subrepticement dans les espaces ouverts du périurbain en même temps et parce que se modifie précisément la publicité de son accès.

Une deuxième mesure nous apparaît devoir être commentée à ce titre. Il s'agit, après avoir défini et listé, qui des MNIE<sup>6</sup>, des corridors élargis, de la protection des haies, des lisières, des franchissements écologiques, des connexions écologiques...., d'inscrire la question de la circulation des personnes dans les espaces urbanisés dans un nouvel ordre écologique en visant « *le prolongement du fonctionnement écologique du territoire, en assurant des continuités douces (piétonnes, cycles, aménagements verts ...) dans les espaces urbanisés* » (Audiar, 2006). Cette mesure doit en effet être mise en parallèle avec l'élaboration du plan de déplacement urbain, initiée par Rennes Métropole. Il s'agit certes avant tout de promouvoir dans ce cadre des modes de déplacements alternatifs à la voiture, devenue symbole de congestion et de pollution. Ce faisant, élaborés et mis en œuvre à un niveau local, les plans de déplacements urbains s'appuient aussi sur les cartographies communales et vont s'inscrire en connexion avec les sentiers balisés comme autant de « continuités douces ». Ces dernières apparaissent donc aussi comme des liaisons originales entre campagnes et centres urbains, souvent médiatisés désormais par des espaces de loisirs (avec ou sans étang, le « avec » étant largement préféré). La proposition de mise en place de jachères fleuries « *le long des chemins de randonnée, de parcours piétons/vélos en choisissant des espèces végétales en lien avec la faune sauvage présente localement (...) afin de créer un impact visuel symbolique et ponctuel pour les usagers de l'espace agricole* » (Codespar, 2006) déroule aussi à l'envie cette recherche de naturalisation des espaces agricoles labellisés comme récréatifs. C'est bien à ce titre aujourd'hui que, au sein de Rennes Métropole et plus largement dans le pays de Rennes se cherche progressivement toute une circulation programmatique dans des espaces agricoles, une circulation dont la naturalité apparaît de plus en plus travaillée par des collectivités territoriales en quête de déclinaisons durables sur leur territoire.

Ce faisant l'intégration de ces espaces, certes encore marginale et dont nous avons en quelque sorte rendue davantage saillante la caractérisation, est en marche, même si des voix s'élèvent toujours pour affirmer qu'il appartient aux agriculteurs de définir le modèle de développement de leur production agricole. Mais, dans les débats qui surgissent régulièrement au sein de différentes scènes de concertation, se joue une nouvelle hiérarchisation des espaces agricoles : un périurbain agro-naturel renforcé par des cahiers des charges, une protection du bocage etc.... connecté par des chemins balisés aux centres-villes des communes périurbaines et une campagne agricole banalisée, moins fréquentée et donc éloignée (jusqu'à quand ?) du nouveau modèle agro-naturel produit par cette intégration discrète et progressive. Soulignons également que la mise en scène croissante de la récréativité des espaces agricoles, perceptible sur ces différentes communes, risque de réactiver des tensions latentes autour de la diversité des usages de l'espace agricole en opposant récréativité-naturalité et productivité-intensification.

---

<sup>6</sup> Milieux naturels d'intérêts écologiques

### **III.2 La publicisation des chemins communaux au risque du plan de déplacement urbain**

Les entretiens conduits auprès d'élus principalement d'origine agricole dans le nord-ouest de Rennes ont mis en évidence la métropolisation des références et des discours. Ainsi la mise en place d'un plan de déplacement urbain à l'échelle de Rennes Métropole (afin de favoriser les déplacements alternatifs à la voiture) a été assez spontanément reliée dans la conception des élus au marquage territorial par ailleurs déjà engagé sur les communes sur certains chemins communaux. Depuis une dizaine d'années, ces dernières ont en effet entamé une réflexion sur le balisage afin de proposer à leurs résidents une offre de « boucles » : la valorisation de la récréativité a donc été recherchée comme un « service » spécifique, produit de la périurbanité. Les chemins communaux bordés de haies sont progressivement et sélectivement affirmés comme un bien commun sur lequel les collectivités territoriales entendent de plus en plus peser. Les Plans locaux d'urbanisme (PLU) adoptés au niveau communal vont d'ailleurs permettre aux élus de classer certaines haies bocagères.

Cependant les projets de boucles initialement envisagés n'ont pas forcément tous aboutis. Les élus se sont heurtés à la résistance agricole à la publicisation de la problématique de l'accès et à la délicate question de la récupération de certains chemins communaux qui avaient été progressivement annexés par des agriculteurs. Ces derniers se sont aussi saisis de ce débat pour réclamer une meilleure protection de leurs sièges d'exploitation, le plus souvent espaces de résidence, qu'ils souhaitent soustraire au regard des promeneurs. Les politiques de reboisement ont beaucoup été utilisées à cette fin. La présence d'agriculteurs et/ou de représentants d'associations de randonnée au sein du conseil municipal a été relativement déterminante. Les longues tractations, qui ont découlé de ces balisages, ont marqué les esprits et limité souvent les ambitions communales.

Concertation, contournement ou évitement traduisent les difficultés de ces « petits arrangements entre acteurs ». La maîtrise communale de la récréativité des lieux a sa contrepartie : les élus s'engagent aussi parfois dans ce jeu de négociation à céder des chemins communaux jugés moins « récréatifs ». La bi-polarisation de l'espace agricole apparaît ainsi en marche. Un scénario plus radical encore émerge de nos entretiens au sein d'une commune, fortement peuplée et contiguë à Rennes : le schéma de déplacement apparaît clairement comme supplétif (et non plus complémentaire aux boucles). Les usages récréatifs plus informels de l'espace agricole sont relégués à l'arrière plan dans la mesure où déplacements programmatiques et usages déambulatoires dans l'espace sont confondus dans la réflexion publique. Cette dernière tend de ce fait à s'identifier à une gestion des flux où, pour prolonger la réflexion de M. Parazelli, à une fonction éco-sanitaire : l'espace public fait ainsi l'objet d'une lecture ambiguë et paradoxale car il apparaît ainsi réduit à une fonction circulatoire (mobilité) où l'expérience sensible des lieux est fortement érudée.

Les velléités aménagistes des communes ne se limitent d'ailleurs plus à la question hautement épineuse on l'a vu des boucles ou, plus consensuelle, d'espaces de loisirs. Peu ou prou la question de la maîtrise d'une partie du foncier agricole taraude les collectivités territoriales même si, aujourd'hui, les surfaces concernées restent modestes : des terres agricoles sont ainsi achetées et mises à disposition auprès d'agriculteurs qui en assurent l'entretien. Relevons que l'intégration de ces espaces agricoles dans l'espace public se réalise de façon localisée et peu médiatisée. Elle n'en étend pas moins progressivement l'action publique sur ces espaces interstitiels en faisant courir le risque d'une modification substantielle de leur essence sociale.

### **Conclusion**

La ville diffuse contraint le chercheur à essayer d'appréhender les espaces publics, « espaces à l'usage de tous », non plus seulement dans une prédéfinie normative et fonctionnelle mais bien aussi dans leur dimension interstitielle parce qu'elle autorise précisément des formes d'appropriation et de détournement riches de sens et de significations pour les acteurs (Hossard, Jarvin, 2005). La

lecture qui est proposée dans ces travaux n'intègre pas réellement à ce jour la question de l'accès aux espaces agricoles de proximité pourtant désormais fortement inscrit dans le maillage urbain (malgré les injonctions d'Y. Chalas à étendre la réflexion urbanistique) (Chalas, 1987). Nous nous sommes donc essayée ici d'en dérouler une lecture problématique. Assurément, la campagne de proximité peut être considérée comme un espace public original si l'on suit le tracé des chemins communaux qui autorise, on l'a vu, une diversité d'appropriation et de lecture. Mais « *un bon espace urbain ne saurait être seulement celui qui fait droit à la diversité des « publics ». Il est celui qui autorise une composition entre plusieurs grammaires, sans qu'aucune ne prédomine, et qui laisse s'installer et s'épanouir une variété de modalités d'engagements* » (Stavo-Debaugé, 2003, p. 368). La tentation de la réduction fonctionnelle de cet espace public singulier dans le discours des aménageurs et des édiles urbains sous estime sa texture sociale singulière. Cette interprétation restrictive est de façon paradoxale souvent partagée par les habitants de la ville diffuse, en peine de répertoires d'action sur cette thématique, et qui réduisent la qualité de vie aux formes d'intervention de l'action publique. La prise de conscience par les aménageurs et les élus des interconnexions croissantes qui empruntent désormais les chemins ruraux (corridors écologiques, plans de déplacements urbains, services récréatifs...) fait ainsi courir le risque d'appauvrir, si nous n'y prenons garde, la dimension interstitielle de nos campagnes urbaines.

**- BIBLIOGRAPHIE -**

**Audiar** (2006), *Scot du pays de Rennes*, rapport de présentation .

**Banos V., Candau J.**, (2006/4), « Recomposition des liens sociaux en milieu rural. De la fréquentation d'espaces à la production de normes collectives », article extrait de la revue *Espaces et sociétés*, n°127, pp. 97-112.

**Bertrand N., Souchard N., Rousier N.** (2006), « Quelle contribution de l'agriculture périurbaine à la construction de nouveaux territoires : consensus ou tensions ? », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3, pp.329-354.

**Breviglieri M., Trom D.** (2003), « Troubles et tensions en milieu urbain. Les épreuves citadines et habitantes de la ville », article extrait de *Les sens du public*, sous la direction de D. Pasquier et D. Cefaï, PUF, Paris, pp 399-416.

**Cefaï D., Pasquier D.** (2003), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, PUF, Paris.

**Cefaï D, Trom D.** (2001), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans les arènes publiques*, éditions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris.

**Chalas Y.** (1987), « Territoires contemporains et représentations : de vieux paradigmes urbanistiques aux nouvelles figures de la ville », *Revue de Géographie Alpine*, n°4, tome 85.

**Codespar** (2006), *Agriculture(s) périurbaine(s). Quelles perspectives dans le pays de Rennes ?*, Les contributions du Codespar, décembre, 12p.

**Etudes rurales** (1993), numéro thématique « *Le sauvage et le domestique* », janvier-février.

**Hossard N., Jarvin M. (dir.)** (2005.), « *C'est ma ville* ». *De l'appropriation et du détournement de l'espace public*, l'Harmattan.

**Latour B.**(2007), *Changer de société, refaire de la sociologie*, Paris, la Découverte.

**Le Caro Y.** (2007), *Les loisirs en espace agricole. L'expérience d'un espace partagé*, Presses Universitaires de Rennes,

**Martucelli D.** (2002) , *Grammaires de l'individu*, Paris, Gallimard.

**Parazelli M.** (2002), *La rue attractive. Parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue*, Presses de l'Université du Québec

**Polanyi K.** (1983) , *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, (1<sup>ère</sup> édit. 1944), Paris, Gallimard.

**Stavo-Debaugue J.** (2003), « L'indifférence du passant qui se meut, les ancrages du résident qui s'émeut », in Cefaï D., Pasquier D., *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, PUF, pp.347- 371

**Souchard N.** (2003), L'agriculture et la cité à la recherche d'un nouveau bien commun territorialisé. Les exemples de Rennes Métropole et de Grenoble, n°4, *Revue de Géographie Alpine* .

**Souchard N.**, 2008 (à paraître), L'agriculture périurbaine, emblème ou programme d'une nouvelle forme d'action publique territorialisée ? l'expérience grenobloise, in *Dynamiques territoriales et nouvelles fonctionnalités agricoles*, Coordination N. Bertrand, Nouvelle édition INRA-Cemagref-CIRAD-IFREMER.

**Thévenot L.** (2006), *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, La Découverte.

**Trom D., Zimmermann B.** (2001), « Cadres et institution des problèmes publics. Les cas du chômage et du paysage », extrait de *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans les arènes publiques*, sous la direction de D. Trom et D. Cefaï, éditions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, pp. 281-315.

**Urbain J.D.** (2002), *Paradis verts. Désirs de campagne et passions résidentielles*, Payot.

**Vanier M.** (2003), « Le périurbain à l'heure du crapaud buffle : tiers espace de la nature, nature du tiers espace », article extrait de la *Revue de Géographie Alpine*, n°4, pp. 79-92

**Viard J.** (1990), *Le tiers espace. Essai sur la nature*, Paris, Méridiens Klincksieck.